FREJ. 26538.2

Case
FREC
23404

# DISCOURS

*PRONONCÉ, le 25 Septembre 1790; à la Chambre des Vacations du Parlement d'Aix, par M. Paſchalis; Avocat, ancien Aſſeſſeur & Procureur du Pays, en 1788.*

LEs édits du 8 mai 1788, me forcerent, comme adminiſtrateur du pays, de conſigner, dans vos regiſtres, les réclamations d'un peuple jaloux de ſa conſtitution & de ſa liberté, idolâtre des vertus de ſon roi.

Dans des circonſtances plus déſaſtreuſes, je viens remplir un miniſtere moins impoſant; & au nom d'un ordre qui s'honorera toujours de ſeconder vos efforts pour le maintien des droits du pays, dépoſer dans votre ſein les alarmes des bons citoyens.

Si le peuple, dont la tête exaltée par des prérogatives dont il ne connoît pas le danger, & le cœur corrompu par le poiſon des idées républicaines, ſouſcrit à l'extinction de la monarchie; à l'anéantiſ-

THE NEWBERRY
LIBRARY

sement de notre constitution, à la destruction de toutes nos institutions politiques.

S'il applaudit à la proscription de notre chef, qu'il surnomme son ami, à la dispersion de la magistrature qui veille sans cesse pour son bonheur, & à l'anarchie qui exerce déjà ses ravages.

Si, dans l'excès de son aveuglement, il se refuse aux vœux de cette foule de communautés, supportant 13 ou 1400 feux [la moitié des charges du pays] qui ont inutilement sollicité la convocation de nos états.

Enfin, si, pour comble d'infortune, il provoque les calamités de toute espece qui l'assiegent, plaignons ses erreurs, gémissons sur le délire qui l'agite, & craignons qu'il ne se charge, lui-même, un jour, de sa vengeance.

Le temps viendra où, le prestige dissipé par l'excès même des maux qu'il aura produits, les citoyens, rendus à leurs sentiments naturels de fidélité, de franchise & de loyauté, béniront la sagesse d'une constitution exaltée par les publicistes, l'égide de la liberté sociale, le garant de la félicité publique.

Puisse le Ciel hâter le moment où, nous gratifiant de ce nouveau bienfait, les citoyens détrompés se réuniront à l'envi, pour assurer la proscription des abus de l'ancien régime, l'exécution de nos traités avec la France, le rétablissement de la monarchie, & avec le retour de nos magistrats, celui de la tranquillité publique! Tels sont, Messieurs, les vœux dont

vous fait aujourd'hui l'hommage public, un ordre non moins célebre par ſes talents que par ſes vertus, qui ſut mériter l'eſtime des différents barreaux du royaume, & conſerver la vôtre, qui mit toujours ſa gloire à partager vos travaux & vos diſgrâces, qui n'eut d'autres récompenſes que celle de veiller plus ſpécialement au maintien de la conſtitution, & au ſoulagement du peuple, & qui, décidé à s'anéantir avec la magiſtrature, veut vivre, mourir citoyen Provençal, bon & fidele ſujet du comte de Provence Roi de France.

---

*Réponſe du Préſident.*

La chambre, dans les circonſtances difficiles où elle ſe trouve, ne croit pouvoir mieux vous témoigner ſa ſenſibilité, qu'en ordonnant que votre diſcours & le nom des avocats préſents à l'audience, ſoient inſérés dans les regiſtres, pour ſervir de monument de votre fidélité au Roi, de votre attachement à vos devoirs & à la conſtitution Françoiſe & Provençale.

---

Les procureurs au parlement, partageant, comme citoyens Provençaux & procureurs, les ſentiments de l'ordre des avocats, & non moins attachés que lui

à l'Etat, au Roi, comte de Provence, à la constitution Provençale, & à la cour, demandent acte de leur adhésion au discours de Me Paschalis.

M. le président leur a concédé l'acte demandé.

---

*Imprimé à Aix.*